

Vacances Adaptées

ÉTÉ 2016



« Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre catalogue Été 2016 où vous trouverez une riche palette de séjours et de destinations diversifiées en France et à l'étranger.

Toute notre équipe s'est, une nouvelle fois, complètement mobilisée afin de mettre à votre disposition des hébergements de qualité en France et à l'étranger.

Nous avons aussi, comme toujours, porté la plus grande attention au choix des accompagnateurs afin que, tous ensemble, nous puissions vous proposer des vacances de rêves.

Les Chamois Pyrénéens vous remercient pour la confiance et la fidélité que vous leur témoigniez depuis de si nombreuses années.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes rencontres qui nous permettraient de mieux préparer vos séjours. »

Présentation de l'association :

« Les Chamois Pyrénéens », association sportive et culturelle de l'ADAPEI des Pyrénées Atlantiques est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1980 à l'initiative de parents, d'amis et de professionnels du secteur médico-social. Son but est de proposer à ses adhérents déficients intellectuels des activités de loisirs et des séjours de vacances.

Les Chamois Pyrénéens organisent tout au long de l'année pour nos adhérents :

- des séjours de vacances en France et à l'étranger,
- des activités culturelles et socio-culturelles,
- des journées et des week-ends à thème.

Ils proposent, en particulier sur les mois d'été, divers séjours de vacances adaptées aux désirs et aux possibilités de chacun et capables de répondre aux souhaits des adhérents, des familles et des établissements.

Public accueilli :

La réussite des séjours de vacances implique la constitution de groupes les plus homogènes possibles tant au niveau de la vie quotidienne que de la dynamique personnelle.



Très Bonne Autonomie :

La personne prend totalement en charge les actes de la vie quotidienne (repas, habillement, toilette et prise de médicaments). Elle gère son argent personnel, se repère dans l'espace et le temps et est capable de se servir des moyens de communication. Elle a un comportement stable et peut avoir besoin d'un intervenant pour l'organisation de ses vacances si elle rencontre des difficultés. Elle a des sorties seule autorisées.



Bonne Autonomie :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable. La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome.



Moyenne Autonomie :

La personne prend en charge, avec un accompagnement, les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement) et peut être stimulée pour cela. Un intervenant est indispensable pour la gestion de l'argent et la prise des médicaments. Elle sera nécessairement accompagnée lors des activités afin de garantir sa sécurité.



Faible Autonomie/personne vieillissante :

La personne a besoin d'une prise en charge constante dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, activités...), la mise à disposition des locaux adaptés est indispensable à ses besoins et difficultés, ou présentant des problèmes de mobilité. Elle est vieillissante, fatigable ou moins dynamique et recherche un séjour de détente calme et reposant.

Lexique :



Lieu accessible aux personnes en fauteuil



Escalier sur le lieu de vacances



Salle de bain accessible aux personnes en fauteuil



Lieu accessible pour des personnes vieillissantes



Accueil de couples possible



Transport vers le lieu de séjour en avion

Suivez le guide !

I. Séjours Très Bonne Autonomie :

Blaye	6
Ile aux moines NOUVEAU	7
Lloret de Mar NOUVEAU	8
Palma de Majorque NOUVEAU	9
Rome NOUVEAU	10
St Rémy-de-Provence NOUVEAU	11

II. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie :

Center Parc	12
Fafe	13
Strasbourg NOUVEAU	14

IV. Séjours Bonne/Moyenne Autonomie :

Bilbao NOUVEAU	15
Blaye	16

Carcassonne	17
Mallabia	18
Narbonne	19
St Pierre d'Irube	20
St Rémy de Provence	21
San Genis de Palafolls	22
Sarlat	23
Soustons	24
Toulouse	25
Valence	26

V. Séjours Faible Autonomie :

Fajolles	27
Gradignan	28
Mimizan	29
Saint-Laurent	30

VI. Informations Générales

31

« La citadelle de Blaye propose un lieu de détente situé idéalement entre les vignobles girondins et les plages de la côte atlantique »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Bordeaux et de Cognac,
- ✓ Croisière sur le bassin d'Arcachon,
- ✓ Découverte de la citadelle de Blaye,
- ✓ Parc ornithologique de St Ciers sur Gironde,
- ✓ Excursion au parc aquatique de détente « Les Antilles » à Jonzac,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte atlantique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans deux gîtes mitoyens à 15 minutes de la ville de Blaye. Chambres de 1 à 3 lits. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* pour la semaine

**voir modalités dans les informations générales*





NOUVEAU

« L'Île-aux-moines, surnommée la perle du Golfe du Morbihan, est un superbe lieu où l'on peut profiter de belles plages et admirer de magnifiques maisons bretonnes.

C'est aussi le point de départ idéal pour partir en croisière pour découvrir les petites îles du Golfe »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Vannes, Locmariaquer et Carnac,
- ✓ Croisière sur le Golfe du Morbihan,
- ✓ Balade sur la presqu'île de Quiberon,
- ✓ Découverte des ports de pêche bretons,
- ✓ Balades et baignades sur les plages de l'île,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison située sur l'Île-aux-moines tout proche des plages.
Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1795 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Premier centre touristique de la Costa Brava, Lloret de Mar jouit d'un emplacement idéal sur la côte méditerranéenne. »



Activités proposées :

- ✓ Excursion dans les villes alentours : Blanes et Tossa de Mar,
- ✓ Visite du jardin botanique Pinya de Rosa,
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Découverte et baignades sur les superbes criques de la côte catalane,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans une villa située sur la côte catalane à 10 minutes de Lloret de Mar.
Chambres de 1 à 2 lits.
Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 13 août au 20 août 2016

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

950 €* pour la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« La capitale de l'île de Majorque jouit d'un climat privilégié tout au long de l'année.

Mondialement connue pour son soleil et ses plages, elle regorge de criques et de falaises splendides. »



Activités proposées :

- ✓ Promenade dans la ville de Palma,
- ✓ Découverte de villages pittoresques de l'île,
- ✓ Balade en bateau,
- ✓ Baignades sur les plages de Majorque,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un hôtel avec vue sur la baie de Palma. Chambres de 2 à 3 lits, climatisées avec salle de bains privative. Hôtel avec piscine.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Toulouse. Transfert possible depuis Pau moyennant un supplément (nous contacter).

■ Dates

du 05 août au 14 août 2016 (variables de 1 à 2 jours maximum sous réserve des programmations de vols et des disponibilités)

■ Public

17 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1800 €* pour 10 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Rome est un véritable musée à ciel ouvert !
Les temples et les amphithéâtres antiques
font partie intégrante de la ville et attirent
des millions de visiteurs toute l'année. »



Activités proposées :

- ✓ Visite des grands sites touristiques romains dont :
 - le Colisée, — la Chapelle Sixtine,
 - le Vatican, — la villa Borghese,
 - le Panthéon, — la villa d'Este,
- ✓ Balade et baignades sur les plages de la côte italienne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un hôtel situé en plein cœur de Rome.
Chambres de 2 à 3 lits.

■ Restauration

Hébergement en demi-pension (petit-déjeuner et repas du soir). Les repas du midi seront pris à l'extérieur.

■ Transport

Départ en avion depuis l'aéroport de Toulouse.
Transfert possible depuis Pau moyennant un supplément (nous contacter).

■ Dates

du 31 juillet au 09 août 2016 (variables de 1 à 2 jours maximum sous réserve des programmations de vols et des disponibilités)

■ Public

17 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1800 €* pour 10 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« La commune de Saint Rémy de Provence concentre à elle seule tout le charme de l'art de vivre provençal qui en fait un lieu de ressource et de détente privilégié »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes d'Avignon, Arles et Martigues,
- ✓ Balade au vieux port de Marseille,
- ✓ Découverte de la réserve naturelle nationale de Camargue,
- ✓ Le parc naturel des Alpilles,
- ✓ Le moulin du Calanquet,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un ancien moulin provençal situé tout près de St Rémy de Provence.
Chambres de 1 à 10 lits. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016

■ Public

10 personnes + 2 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

910 €* pour la semaine

**voir modalités dans les informations générales*



« Avec des lagon bleu, une végétation exotique, des piscines, une rivière sauvage, des toboggans aquatiques et des jacuzzis : le dépassement est total au domaine de Center Parc »



Activités proposées :

- ✓ L'Aqua Mundo et sa piscine où l'eau est toujours à 29 ° où vous pourrez faire de la plongée et découvrir un monde sous-marin exotique avec poissons et coraux tropicaux ,
- ✓ Sorties et excursions au choix : mini-golf intérieur et extérieur, pédalo, bowling, pétanque, parcs aux daims, ferme des animaux, tennis de table, billard, salle de jeux vidéo, activités artistiques et activités de plein air,
- ✓ Journée au parc du Futuroscope,
- ✓ Croisière le long de la Loire,
- ✓ Baignade à l'Île du Château des Ponts de Cé,
- ✓ Animations diverses : soirées dansantes, à thème, karaoké, jeux de société...

■ Hébergement

Dans des cottages tout confort de 8 personnes.
Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 12 août au 26 août 2016

■ Public

12 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1795 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Braga, capitale européenne de la Jeunesse en 2012, et sa région offre une multitude de sites à découvrir »



Activités proposées :

- ✓ Visite de Braga avec sa vieille ville et sa cathédrale, son Sanctuaire de Bom Jesus do Monte (montée en funiculaire),
- ✓ Découverte de la ville de Guimarães et de son château situé sur la montagne Latito,
- ✓ Visite de Porto en tramway en faisant une halte au Marché Bolhão sans oublier une visite dans les caves à vin,
- ✓ Promenade le long du fleuve du Douro,
- ✓ Balades sur la Côte Atlantique à Povoá de Varzim,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans une maison à 30 mn de Braga, avec un immense terrain regroupant des jardins, une piscine et un court de tennis. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016 .

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1700 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Strasbourg est sans aucun doute l'une des plus belles villes d'Europe avec des sites magnifiques et une riche gastronomie. C'est également un point de départ idéal pour découvrir les splendides paysages alsaciens et allemands »



Activités proposées :

- ✓ Découverte des principaux sites touristiques de Strasbourg : cathédrale Notre-Dame, le barrage Vauban, la Petite France, le Parc de l'Orangerie...
- ✓ Balade dans la Forêt Noire et au lac Titisee en Allemagne,
- ✓ Visite du Château du Haut-Koenigsbourg,
- ✓ La cascade du Nideck,
- ✓ Journée en Allemagne au parc d'attractions Europa Park,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans un hôtel/restaurant situé à 20 minutes de Strasbourg. Chambres de 1 à 3 lits. Hébergement avec jacuzzi, sauna et hammam.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1795 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Bilbao, qui compte parmi les plus grands ports d'Europe, offre un formidable cocktail de loisirs et de gastronomie qui satisfera les yeux et les papilles de chacun. »



Activités proposées :

- ✓ Visite de la ville et de ses principaux sites touristiques : le fameux musée de Guggenheim, la Basilique de Begona, la vieille ville, le funiculaire de la ville...
- ✓ Balade sur la presqu'île de la Magdalena à Santander,
- ✓ Parc naturel de Valderejo,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte basque,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison avec piscine située à 15 minutes de Bilbao.
Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1700 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« La citadelle de Blaye propose un lieu détente situé idéalement entre les vignobles girondins et les plages de la côte atlantique »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Bordeaux et de Cognac,
- ✓ Croisière sur le bassin d'Arcachon,
- ✓ Découverte de la citadelle de Blaye,
- ✓ Parc ornithologique de St Ciers sur Gironde,
- ✓ Excursion à la ferme « Les Lamas de Brandacot »,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte atlantique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un grand gîte à 15 minutes de la ville de Blaye. Chambres de 1 à 3 lits. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 06 août au 20 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1680 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Panoramas grandioses, sites naturels exceptionnels : l'Aude est un département aux multiples facettes où vous passerez des vacances inoubliables »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Collioure, Toulouse et Narbonne,
- ✓ La Cité médiévale et le parc australien de Carcassonne,
- ✓ Excursion sur le littoral méditerranéen,
- ✓ La Cité de l'espace à Toulouse,
- ✓ Visite de la biscuiterie « la Cure Gourmande »,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

■ Hébergement

Dans deux grands gîtes de charme situés dans un domaine à l'entrée de Carcassonne. Chambres de 2 à 3 lits. Gîtes avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* pour la semaine

**voir modalités dans les informations générales*





« Au cœur de la province basque de Biscaye, Mallabia, avec ses paysages spectaculaires, est un lieu exceptionnel pour se reposer et passer d'agréables vacances »

Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de San Sébastien, Bilbao et de Zarautz,
- ✓ Musée Guggenheim,
- ✓ Visite de l'aquarium de San Sébastien,
- ✓ Le petit port de charme Getaria,
- ✓ Petit train dans la ville d'Orio,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte basque,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une ferme réhabilitée et réaménagée en logement adapté. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016 ; du 06 au 13 août 2016
du 13 au 20 août 2016 ; du 20 au 27 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* la semaine ; 1680 €* les 15 jours
2500 €* les 3 semaines ; 3360 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



« Sur la Côte Méditerranéenne, profitez de l'environnement exceptionnel de Narbonne et de ses environs »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Béziers, Perpignan, Sigean, Leucate et Le Somail,
- ✓ Promenade en bateau sur le Canal du Midi,
- ✓ Visite du musée de poterie gallo-romaine Amphoralis,
- ✓ La Réserve Africaine de Sigean,
- ✓ Le petit train de Port-Leucate,
- ✓ La promenade des Platanes à Perpignan,
- ✓ Promenades et baignades sur les plages narbonnaises,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

Hébergement

Dans une villa située dans un quartier résidentiel de Narbonne. Chambres de 1 à 2 lits. Maison avec piscine.

Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

Dates

du 30 juillet au 13 août 2016
du 13 août au 27 août 2016

Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

Prix

1680 €* les 15 jours ; 3360 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



« Les richesses du Pays Basque, entre mer et montagne, permettent une multitude d'activités et de découvertes »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Saint Jean de Luz, Bayonne, Hendaye et Bidart,
- ✓ Croisière le long du littoral basque,
- ✓ Musée et atelier du chocolat à Biarritz,
- ✓ Promenade à la frontière espagnole,
- ✓ Balade et baignades sur les plages basques et sur le sentier du littoral,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une grande et belle maison typique du pays basque situé à 5 minutes de Bayonne. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016 ; du 06 au 13 août 2016
du 13 au 20 août 2016 ; du 20 au 27 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* la semaine ; 1680 €* les 15 jours
2500 €* les 3 semaines ; 3360 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



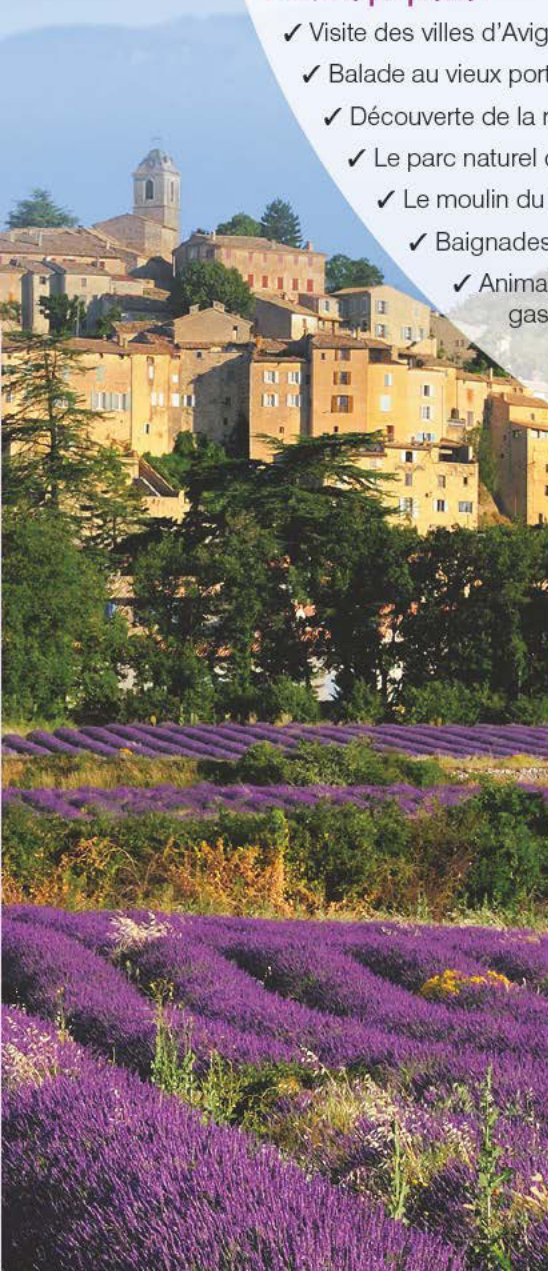
NOUVEAU

« La commune de Saint Rémy de Provence concentre à elle seule tout le charme de l'art de vivre provençal qui en fait un lieu de ressource et de détente privilégié »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes d'Avignon, Arles et Martigues,
- ✓ Balade au vieux port de Marseille,
- ✓ Découverte de la réserve naturelle nationale de Camargue,
- ✓ Le parc naturel des Alpilles,
- ✓ Le moulin du Calanquet,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un ancien moulin provençal situé tout près de St Rémy de Provence.
Chambres de 1 à 10 lits. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 06 août au 20 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1700 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Les plages, les criques, les falaises et la mer font de la Costa Brava une des principales destinations touristiques durant l'été »



Activités proposées :

- ✓ Découverte de la ville de Barcelone grâce à son bus touristique sans oublier sa cathédrale, ses Ramblas, musée de Picasso,
- ✓ Promenade en bateau à Lloret del Mar,
- ✓ Visite de Malgrat en petit train,
- ✓ Visites des villes de Gerone, Besalú et la cité médiévale de Pals
- ✓ Balades dans le parc naturel Del Montseny,
- ✓ Baignades sur les plages de Pineda, Malgrat, Santa Susanna,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...

■ Hébergement

Très beau gîte se trouvant à 7 km de Lloret del Mar. Chambres de 1 à 3 lits. Superbe piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016
du 13 août au 27 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1700 €* les 15 jours ; 3400 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Avec une multitude de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Périgord est riche en visites et balades qui ravissent ses visiteurs »



Activités proposées :

- ✓ Visite de la cité de Sarlat,
- ✓ Balade dans des villages typiques du Périgord noir,
- ✓ Découverte de grottes et sites préhistoriques,
- ✓ Le Préhisto-Dino Parc de Lacave,
- ✓ Spectacle équestre de Rocamadour,
- ✓ Le Chemin de fer touristique du Haut-Quercy,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans un grand gîte de charme situé tout proche de la commune de Sarlat. Chambres de 1 à 3 lits. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1680 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« La situation privilégiée de la commune de Soustons et son environnement exceptionnel vous enchanteront »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Vieux-Boucau, Capbreton et Hossegor,
- ✓ Activités nautiques au choix : catamaran, surf et canoë-kayak,
- ✓ Reptilarium ou La Pinède des Singes à Labenne,
- ✓ Activités diverses proposées par le camping : soirées à thème, karaoké, fitness, piscine, pétanque, aquagym et tennis de table,
- ✓ Balade et baignades sur les plages landaises,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans des chalets situés dans un camping de Soustons. Chambres de 1 à 2 lits.
Camping avec deux piscines.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016

du 06 août au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* la semaine ; 1680 €* les 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Toulouse, la ville rose, séduit ses visiteurs grâce à son incomparable art de vivre et la richesse de son patrimoine »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Toulouse, Montauban et Albi
- ✓ Croisière le long du Canal du Midi,
- ✓ Découverte de la Cité de l'Espace,
- ✓ Excursion au village gaulois de Rieux-Volvestre,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une maison rurale près de Toulouse.
Chambres de 1 à 2 lits.
Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016
du 06 août au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

895 €* la semaine ; 1680 €* les 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



NOUVEAU

« Bordée par la mer Méditerranée, Valence est le lieu parfait pour passer des vacances de rêve au soleil »



Activités proposées :

- ✓ Visite des principales attractions de Valence : la Cité des Arts et des Sciences, Le Barrio du Carmen et ses palais, la Marina Real, le parc naturel de l'Albufera...
- ✓ Expédition au parc zoologique « Bioparc »,
- ✓ Visite de l'aquarium le plus grand d'Europe : l'Océanografic,
- ✓ Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie...



■ Hébergement

Dans un très bel appartement situé au cœur de Valence.
Chambres de 1 à 3 lits.
Appartement avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

■ Public

9 personnes + 3 accompagnateurs
(dont 1 responsable)

■ Prix

1710 €* pour 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*



« Le Tarn-et-Garonne, où règne l'omniprésence du passé médiéval, regorge de villages magnifiques et offre ainsi un riche patrimoine à ses visiteurs »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Toulouse, Montauban, Moissac et Castelsarrasin,
- ✓ Promenade le long du Canal de Garonne,
- ✓ Base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne,
- ✓ Promenade dans les villages classés « Plus Beaux Villages de France » : Auvillar, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Valence d'Agen,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, fête de village, gastronomie...

■ Hébergement

Dans une grange spacieuse toute réaménagée et adaptée pour des personnes en fauteuil roulant. Maison avec piscine.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016
du 13 août au 27 août 2016

■ Public

9 personnes (1 fauteuil roulant maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1800 €* les 15 jours
3600 €* le mois

*voir modalités dans les informations générales



« Situé au cœur des vignobles bordelais, le Château Moulerens est un lieu de vacances idéal et offre à ses pensionnaires une multitude d'activités de loisirs »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Bordeaux, Lacanau et Lège-Cap-Ferret,
- ✓ Parc de la Coccinelle à Gujan-Mestras,
- ✓ Balade et croisière sur le bassin d'Arcachon,
- ✓ Le Jardin Botanique de Bordeaux,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...
- ✓ Activités prévues sur le centre : balade en calèche, piscine, barbecue, karaoké, concerts...



■ Hébergement

Dans un centre de vacances situé à proximité de Bordeaux. Locaux agréables, spacieux et fonctionnels. Piscine sur le site. Chambres de 2 lits.

■ Restauration

Hébergement en pension complète.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016

du 06 août au 13 août 2016

du 13 août au 20 août 2016

du 20 août au 27 août 2016

■ Public

14 personnes (4 fauteuils roulants maximum)
+ 6 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1070 €* la semaine ; 2000 €* les 15 jours

3100 €* les 3 semaines ; 4000 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



« La station balnéaire de Mimizan, la commune donne un accès direct au charme des plages de la côte landaise »



Activités proposées :

- ✓ Visite des villes de Mimizan, Biscarosse, et Gujan-Mestras,
- ✓ Parc de la Coccinelle,
- ✓ Promenade et croisière au Bassin d'Arcachon,
- ✓ Baignades sur les plages du littoral landais,
- ✓ Activités manuelles, animations locales, marchés traditionnels, gastronomie...



■ Hébergement

Dans deux gîtes agréés « Gîtes de France » situés à 15 minutes de Mimizan. Chambres de 1 à 2 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 06 août 2016
du 06 août au 13 août 2016

■ Public

9 personnes (1 fauteuil roulant maximum)
+ 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

960 €* la semaine

1800 €* les 15 jours

**voir modalités dans les informations générales*





« Reputé par la richesse de sa gastronomie, de son patrimoine culturel et de la nature de ses paysages, le Lot-et-Garonne incarne à lui seul toutes les valeurs du Sud-Ouest »

Activités proposées :

- ✓ Visite des villes d'Agen, Nérac et Villeneuve-sur-Lot,
- ✓ Journée au parc de Walibi,
- ✓ Maison de la noisette à Lacépède,
- ✓ Découverte de plusieurs races d'animaux dans une ferme pédagogique,
- ✓ Animations locales, marchés traditionnels, fête de village, gastronomie...

■ Hébergement

A 30 minutes d'Agen dans un gîte de grande capacité et adapté pour des personnes en fauteuil roulant. Chambres de 1 à 3 lits.

■ Restauration

La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités. Hébergement en gestion libre.

■ Transport

Minibus pour toute la durée du séjour.

■ Dates

du 30 juillet au 13 août 2016

du 13 août au 27 août 2016

■ Public

18 personnes (4 fauteuils roulants maximum)
+ 8 accompagnateurs (dont 1 responsable)

■ Prix

1800 €* les 15 jours

3600 €* le mois

**voir modalités dans les informations générales*



INFORMATIONS GÉNÉRALES



INFORMATIONS GENERALES

«**Les Chamois Pyrénéens**», Association Sportive et Culturelle de l'A.D.A.P.E.I. des Pyrénées Atlantiques est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1980 à l'initiative de parents, d'amis et de professionnels du secteur social.

Son but est de proposer à ses adhérents déficients intellectuels des activités de loisirs, de sports et des séjours de vacances.

Les Chamois Pyrénéens possèdent :

Un agrément Atout France (IM 064140002)

Un agrément Jeunesse et Sports (13.S.002 du 17 janvier 2013).

Un agrément «Vacances Adaptées Organisées» (n° AG06401003 du 15 mai 2013).

Une affiliation à la Fédération Française du Sport Adapté.

Une adhésion à l'UNAT.

DUREE

Elle est variable :

Séjour de 4 semaines : du samedi 30 juillet au samedi 27 août 2016

Séjours de 2 semaines: du samedi 30 juillet au samedi 13 août 2016 ou
du samedi 06 août au samedi 20 août 2016 ou
du vendredi 12 août au vendredi 26 août 2016 ou
du samedi 13 août au samedi 27 août 2016

Séjours de 10 jours : du dimanche 31 juillet au mardi 09 août 2016
du vendredi 05 août au dimanche 14 août 2016

Séjours de 1 semaine : du samedi 30 juillet au samedi 06 août 2016 ou
du samedi 06 août au samedi 13 août 2016 ou
du samedi 13 août au samedi 20 août 2016 ou
du samedi 20 août au samedi 27 août 2016

COUT

Variable en fonction de la durée et le lieu de séjour.

Les frais comprennent :

- | | | |
|-----------------------------|--|-------------------------|
| - les frais d'encadrement, | - la restauration, | - l'hébergement, |
| - les frais d'organisation, | - les activités, | - les frais de dossier, |
| - les assurances, | - les frais de transport au départ de Pau. | |
| (hors assurance annulation) | (sauf pour les séjours aériens) | |

Ces frais ne comprennent pas :

- les achats personnels (souvenirs, boissons...)
- l'assurance annulation
- acheminement pour les séjours aériens

ASSURANCE

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile professionnelle de l'Association Sportive et Culturelle Les Chamois Pyrénéens est souscrite auprès de la MAIF.

Nos prix intègrent la responsabilité civile, les dommages aux biens assurés, indemnisation des dommages corporels, recours protection juridique et rapatriement.

ASSURANCE ANNULATION

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation pour votre séjour. Elle correspond à 3,5 % du montant du séjour.

La souscription doit être obligatoirement effectuée simultanément avec l'inscription au séjour de vacances.

La garantie annulation prend effet dès l'inscription au séjour. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour.

Objet de la garantie :

Dans le cas d'une obligation d'annulation du séjour avant son démarrage, l'assurance souscrite rembourse au participant toutes les sommes contractuellement dues à l'organisateur du séjour.

Conditions d'octroi de la garantie :

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée :

- le décès du participant lui-même, de son conjoint ou d'un membre proche de sa famille (père, mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, gendre ou belle-fille),
- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de 8 jours.
- un licenciement économique du participant, de son conjoint ou concubin, du père ou de la mère.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation :
- pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux indemnisés dans le cadre des catastrophes naturelles (loi du 13 juillet 1982).

Montant de la garantie :

Sont couvertes au titre de l'assurance, toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur (acompte, arrhes ...) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage.

Formalités de déclaration :

Le participant ou ses ayants droits sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser les Chamois Pyrénéens dans les 10 jours, suivant la survenance de l'évènement.

SANS ASSURANCE ANNULATION

En cas d'annulation, des frais d'annulation seront retenus par les Chamois Pyrénéens :

- à plus de 60 jours du départ : forfait de 100 € pour frais de dossier,
- entre 59 et 30 jours : 25 % du montant du séjour,
- entre 29 et 15 jours : 50 % du montant du séjour,
- entre 14 et 5 jours : 75 % du montant du séjour,
- à moins de 5 jours : 100 % du montant du séjour.

En cas de non présentation au rendez-vous, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Tout séjour ou voyage écourté pour quelques raisons que ce soit, reste intégralement dû.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont prises en fonction de leur ordre d'arrivée. Les demandes seront retenues en fonction des places disponibles. Le bulletin d'inscription ci-joint est à nous retourner avant le **14 mars 2016**.

Dès que nous connaissons vos intentions, nous vous adresserons le dossier individuel du participant. Dans le cas où ce dossier ne nous serait pas parvenu dans des délais acceptables, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Nous nous réservons la possibilité, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des adhérents, de modifier leurs lieux de séjour après accord de l'intéressé, de son établissement ou de sa famille.

Si le nombre indispensable de participants à la mise en place d'un séjour n'est pas atteint, une nouvelle destination sera alors proposée.

En cas de refus de la part des participants, les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

PAIEMENT

L'acompte que vous devrez verser à l'inscription est fixé à 25 % du prix du séjour.

Le solde devra être impérativement acquitté, sans rappel de notre part, au plus tard pour le 18 juillet 2016.

Nous acceptons les paiements par chèques-vacances ANCV.

ADHESION

Les séjours et les activités sont réservés aux adhérents de l'association. L'adhésion est obligatoirement réglée à la première inscription sur l'un des séjours proposés dans notre programme de vacances ; elle est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

PAPIER D'IDENTITE

La carte d'identité ou le passeport en cours de validité devront être remis au responsable du séjour au plus tard le jour du départ.

ARGENT PERSONNEL

Afin de pallier à tous les problèmes relatifs à l'argent personnel du vacancier (vol, perte ...), l'association vous encourage à remettre celui-ci au responsable du séjour de vacances le matin du départ. Cette somme sera mise à disposition de chaque vacancier sur son lieu de séjour. L'équipe fournira un décompte individuel d'argent personnel (tenu en relation avec le vacancier pendant son séjour).

RESPONSABILITE

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation de certains objets personnels (appareil photo, caméra, téléphone portable, lecteur CD, rasoir électrique.)

MEDICAMENTS

- Pour le départ

Les médicaments concernant la journée du départ (midi, soir) doivent être remis au responsable du séjour de vacances (en aucun cas, ces traitements ne doivent pas être mis dans le sac de voyage).

- Pour le séjour

Placer les médicaments correspondant à la durée du séjour dans ses semainiers jetables.

Joindre impérativement une ordonnance récente indiquant le traitement médical suivi -obligation faite par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.)-.

Si besoin nous était fait d'expédier d'autres médicaments, les frais postaux seraient à la charge du vacancier.

SOINS PARAMEDICAUX

Si vous êtes informés, avant le départ du vacancier, que ce dernier nécessitera des soins paramédicaux durant son séjour, vous devez impérativement nous en informer et organiser les interventions sur place. **Aucuns soins paramédicaux ne seront effectués à l'étranger.**

ENCADREMENT

L'encadrement de chaque séjour est adapté, à la fois, au degré d'autonomie des vacanciers et à leur nombre. Le personnel choisi est très motivé (pour la plupart professionnels ou futurs professionnels du secteur social ou médical) et placé dans un cadre de travail favorable afin de lui permettre une grande disponibilité.

HEBERGEMENT

Le choix des différents sites est effectué en fonction de critères très exigeants (confort et qualité du cadre de vie, respect de l'intimité de chaque vacancier, accessibilité, proximité des lieux d'animation, possibilité d'intégration).

Ces hébergements, bien adaptés aux besoins, sont de plusieurs types (gîtes, logis de France, hôtels, maisons individuelles, appartements, mobil-homes).

Tous les sites sont déclarés auprès des services de D.D.C.S.P.P. des régions concernées.

BAGAGES

Veillez à ne venir sur les séjours qu'avec un seul bagage. Trop souvent les vacanciers sont surchargés d'affaires inutiles (voir feuille de trousseau envoyée en juin).

TRANSPORT ALLER-RETOUR

Lieu de départ : les départs et les retours des séjours se font du Parc des Expositions de Pau sauf pour les séjours aériens.

Horaires : tous les détails du départ et du retour vous seront communiqués dès le mois de juin.

Bagages : des étiquettes pour les bagages vous seront adressées.

Pique-nique : chaque vacancier devra se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le voyage aller.

Aucun accompagnement à domicile ne pourra être effectué au retour.

PERMANENCE

Durant les séjours, une astreinte sera tenue par un salarié de l'association. Les coordonnées téléphoniques seront données ultérieurement.

ALBUM SOUVENIRS

Chaque vacancier aura la possibilité, s'il le désire, de remplir, durant son séjour un album souvenirs qui lui permettra de garder la trace des grands moments vécus pendant ses vacances. Il sera aidé par les accompagnateurs.

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque vacancier à la fin de son séjour.

TRANSPORT SUR LES LIEUX DE SEJOURS

Durant tous les séjours, les groupes sont autonomes au niveau des déplacements et disposent de véhicules en nombre suffisant.

RECLAMATIONS

Les réclamations devront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Elles pourront se faire par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier avec accusé de réception.

Décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992

TITRE VI - DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues aux deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les repas fournis ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux

parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception

au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remplacement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyageur ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Art. 104 - Les dispositions des articles 95 à 103 du présent décret doivent obligatoirement figurer sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes visées à l'article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1992 susvisée.



Au plaisir
de vous retrouver
sur nos séjours
de vacances adaptées !



Séjours détente avec l'équipe des Chamois Pyrénéens



Les Chamois Pyrénéens

105 av. des Lilas - C.S. 80123 - 64001 PAU Cédex

Tél : 05 59 84 64 90 • Fax : 05 59 84 60 96

Mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

Association Sportive et Culturelle
de l'A.D.A.P.E.I. des Pyrénées Atlantiques

Retrouvez nous sur Facebook :
ACP Chamois Pyrénéens



Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 - Déclarée en Préfecture de Pau n° 64.4019 du 1er février 1980 - Agrément Atout France n° IM 064140002 - Agrément Jeunesse et Sports n° 13.S.002 du 17 janvier 2013 - Agrément Vacances Adaptées organisées n° AG06401003 du 15 mai 2013 - Affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté - N° SIRET 33107547300024 - Code APE 9329 Z - Adhérent à l'UNAT